

	Surveillance et prévention du risque infectieux	Référence	SPI PT54
	PREVENTION DES RISQUES LIES AUX AGENTS TRANSMISSIBLES NON CONVENTIONNELS	Page	1/2
		Version	B
		Création	18/12/2008
		Validation	15/03/2013

1 – OBJET et BUTS	Ce protocole décrit la conduite à tenir en cas de prise en charge d'un patient suspect ou porteur d'un ATNC (Creutzfeld Jacob et autres ESST).
2 - DOMAINE D'APPLICATION	Ce protocole de soins s'applique au matériel utilisé au domicile, en présence d'un patient suspect ou porteur d'un ATNC.
3 – PERSONNES CONCERNEES	Ce protocole de soins s'applique aux professionnels du domicile, aux professionnels d'HAD Vendée, à l'équipe opérationnelle d'hygiène, aux patients et à l'entourage.
4 – DOCUMENTS DE REFERENCE	<p>Circulaire N° DGS/5C/DHOS/E2/2001/138 du 14 mars 2001 relative aux précautions à observer lors de soins en vue de réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels.</p> <p>Circulaire DGS/SD5C/DHOS/E2/DRT/CT1/CT2 n°2004-382 du 30 juillet 2004 relative aux précautions à observer, dans les services d'anatomie et cytologie pathologiques, les salles d'autopsie, les chambres mortuaires et les laboratoires de biologie « spécialisés ATNC », vis-à-vis du risque de transmission des agents transmissibles conventionnels (ATC) et non conventionnels (ATNC).</p> <p>Avis du Comité interministériel sur les encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles.</p> <p>Arrêté du 20 juillet 1998 fixant la liste des maladies contagieuses portant interdiction de certaines opérations funéraires prévues par le décret n°76-435 du 18 mai 1976 modifiant le décret du 31 décembre 1941</p>
5 – DOCUMENTS ASSOCIES	<p>SPI FT 20.01 Précautions standard</p> <p>SPI PT 22 Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang (AES) ou autres produits biologiques</p> <p>SPI PT 40 Elimination des déchets issus d'activité de soins</p> <p>SPI PT 41 Entretien de l'environnement proche du patient</p> <p>SPI PT 42 Utilisation de l'eau de javel</p> <p>DPA EN 01.00.04 Transmissions et prescriptions</p>
6 – TERMINOLOGIE, ABBREVIATIONS ET DEFINITIONS	<p>ATNC = Agent Transmissible Non Conventionnel.</p> <p>ESST = Encéphalopathie Subaiguë Spongiforme Transmissible.</p> <p>AES = Accident d'Exposition au Sang et autres liquides biologiques.</p>

Objectifs

- Prévenir la transmission des ATNC dans le cadre des soins et en cas de décès

Matériel

- Matériel à usage unique
- Eau de javel

Recommandations

- Appliquer les précautions standard

Méthode

Les patients avec facteur de risque individuel d'ESST classique sont :

- Les patients ayant reçu un traitement par hormone de croissance extractive avant 1987
- Les patients ayant des antécédents familiaux d'un cas d'ESST (mutation génétique)
- Les patients ayant subi une intervention chirurgicale avec ouverture de la dure-mère, une greffe de cornée ou une exploration cérébrale invasive en France avant 1995 ou à l'étranger quelle que soit la date

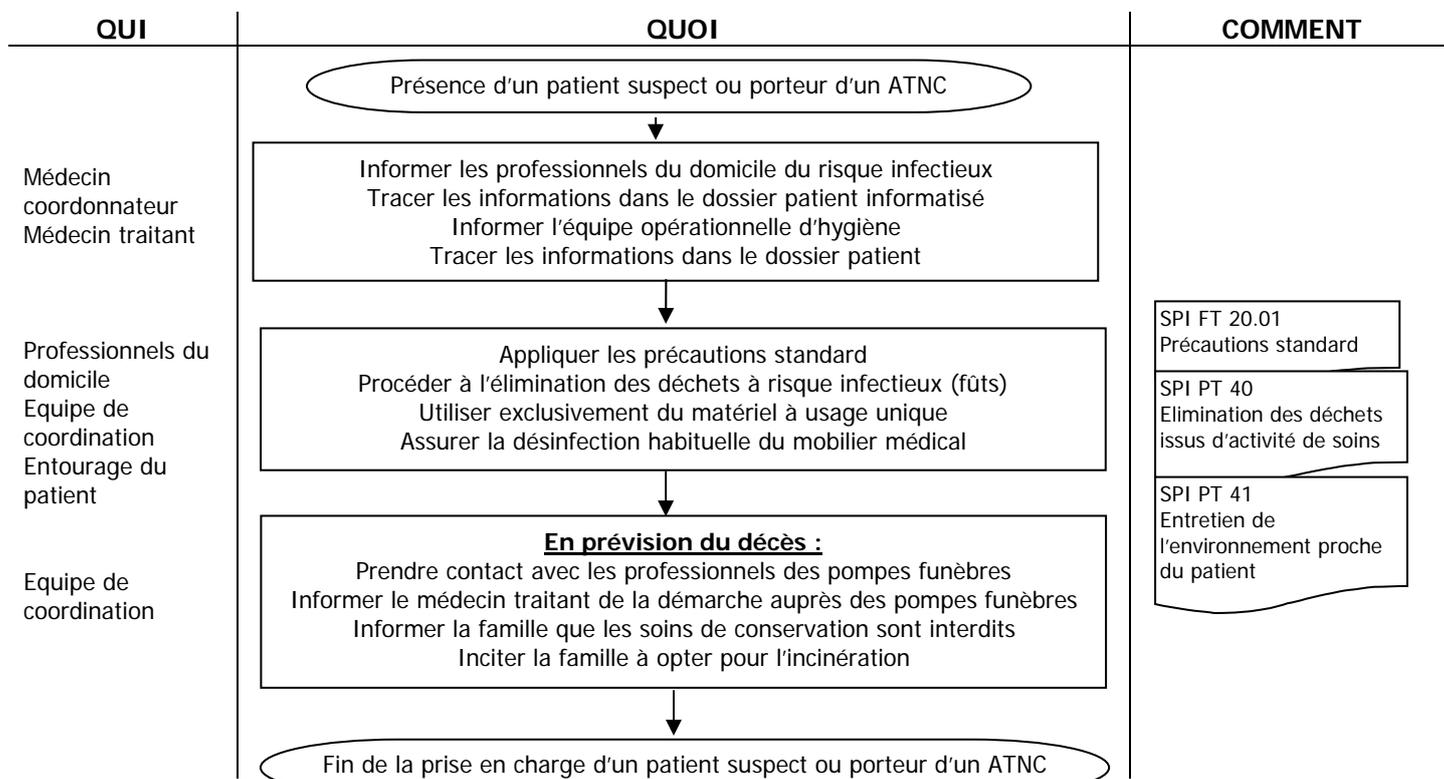
▪ **CONDUITE A TENIR PARTICULIERE EN CAS D'AES :**

- En cas d'AES avec un piquant-tranchant : trempage dans l'eau de javel à 2,6% pendant 30 minutes puis lavage au savon et rinçage abondant (SPI PT 42 Utilisation de l'eau de javel)
- En cas de projection oculaire : lavage immédiat à l'eau ou au sérum physiologique
- Faire obligatoirement la déclaration d'AES (raison : obligation légale de conserver le dossier patient pendant 40 ans au moins)
- Appliquer le protocole de conduite à tenir en cas d'AES
- Ne pas appliquer d'alcool après application de l'eau de javel

	Surveillance et prévention du risque infectieux	Référence	SPI PT54
	PREVENTION DES RISQUES LIES AUX AGENTS TRANSMISSIBLES NON CONVENTIONNELS	Page	2/2
		Version	B
		Création	18/12/2008
		Validation	15/03/2013

▪ **EN CAS DE DECES :**

- Informer les professionnels des pompes funèbres que le patient relève de l'arrêté du 20 juillet 1998 fixant la liste des maladies contagieuses portant interdiction de certaines opérations funéraires, en respectant le secret médical
- Interdire les soins de conservation
- Recommander la crémation



Evaluations et transmissions

SUR LE DOSSIER PATIENT :

- Tracer les informations dans le dossier patient informatisé
- Tracer les informations dans le dossier patient au domicile sur la feuille « transmissions et prescriptions » (DPA EN 01.00.04)

↳ Conservation du dossier patient pendant 40 ans minimum

Rédaction et validation					
	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE	
Rédaction	C SABBAGH, I POTET, S NORTH, Y PIERRE	Groupe de travail du CLIN	19/09/08		
Vérification	JM AUBRET M HILFIGER	Infirmier coordinateur Médecin coordonnateur	8/12/08		
Validation	CLIN P GANDON		18/12/08 15/03/13		
Modification					
N°	Date de création ou d'actualisation	Motif de la modification			
1	18/12/08	Création du protocole de soins			
2	15/03/13	Suppression du document non créé « SPI EN 54.00.01 Fiche de liaison – pompes funèbres » Vérification du protocole avec l'ARLIN			
3					
Diffusion					
Equipe départementale	1	Antenne de Challans	1	Antenne de Fontenay le Comte	1
Antenne de La Roche sur Yon	1	Antenne des Sables d'Olonne	1	Antenne de Montaigu	1